



Sarl au capital de 108 730€ - RCS 4384129000039
APE 5229 B - TVA CEE : FR95 438412900

Tél : 02 35 40 00 41 - Fax : 02 35 40 02 94
Parc Eurochannel - rue Jean Rédélé
76370 MARTIN EGLISE



Agrément : FR00000963



Membre de :



Martin Eglise, le 23.01.2019

Cher client,

Dans la perspective d'un Brexit sans accord, le Royaume Uni quittera l'Union douanière européenne à **23h59 le 29 mars 2019**

Dans un délai d'environ 10 semaines, il est important de tout mettre en œuvre afin d'assurer la continuité de vos flux export et import de marchandises.

Chez Euro Channel Logistics France et son agence anglaise, nous avons anticipé cette perspective depuis plusieurs mois.

Tout d'abord, nous avons pris des accords avec un **représentant en douane enregistré (RDE)**, tant à Dieppe qu'à Newhaven. Cela garantira la continuité des flux embarqués sur nos remorques via la ligne transmanche.

Nos accords douaniers seront applicables pour tout embarquement sur d'autres ports, que la ligne Dieppe Newhaven.

D'ores et déjà, nous vous invitons à établir un diagnostic interne sur l'ensemble de vos flux transmanche. Pour les PME ne commerçant pas avec des pays tiers de l'UE27, il est urgent de vous inscrire en tant qu'opérateur économique.

Votre numéro de TVA ne sera pas suffisant, un **numéro EORI** (Economic Operator Registration and Identification) est nécessaire et vous devrez vous faire enregistrer sur le site de la douane :

pro.douane.gouv.fr

Ensuite, vous devez analyser **les termes de ventes**, définis avec vos clients ou fournisseurs britanniques.

Les douanes exigeront **une facture commerciale à l'international** avec une description claire, complète et sans ambiguïté de vos marchandises.

Vous devrez indiquer dans vos factures, les nomenclatures douanières des marchandises (SH code 10 digits), les incoterms de transport, poids brut, net, nombre de colis et origine.

Vous devez vérifier dès à présent que vos factures prévoient ces informations indispensables.

Si vous nous confiez l'accompagnement de ces formalités douanières, vous devrez rapidement nous fournir la nomenclature de vos produits et une idée de vos volumes de vente ou d'achat. Nous serons alors en mesure de vous faire une proposition tarifaire pour ces opérations de dédouanement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement / Regards

Bruno BELIARD